

Date de dépôt : 31 octobre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Roberto Brogini : La brigade des squats existe-t-elle toujours ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 4 octobre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Au moins quatre gendarmes, que l'on n'a jamais vus en uniforme, formaient la « brigade des squats ». Vu la disparition des squats, cette brigade doit logiquement avoir disparu. Est-ce le cas ?

Et si oui, à quel service de surveillance politique ont-ils été affectés ?

Forment-ils une nouvelle brigade chargée de ficher les gens, vu que l'on voit ces gendarmes à toutes les manifestations de « gauchistes » et de jeunes, qui sont sûrement des « anarchistes », donc des gens à surveiller de près, selon la pensée souvent limitée de l'Etat-major de la gendarmerie?

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A ce jour, la « brigade des squats » n'existe plus et a été remplacée au début des années 2000, soit il y a plus de dix ans, par la « Brigade de recherche et d'ilotage communautaire » (BRIC).

Cette dernière travaille actuellement et principalement sur les phénomènes de violence dans le sport (« hooliganisme » caractérisant le football et le hockey), ainsi que sur ceux relevant de l'extrémisme politique, ceci selon le cadre fixé par la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI). La présence de la BRIC lors de manifestations sur la voie publique découle de ces champs de missions.

Par ailleurs, cette brigade dépendait depuis 2007 du chef d'Etat-major, puis du chef des opérations depuis la création de cette fonction en septembre 2012. Par conséquent, son action n'est pas dictée – selon les termes quelque peu inappropriés du député auteur de cette question – par « (...) *la pensée souvent limitée de l'Etat-major de la gendarmerie (...)* ».

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER